

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N° 318

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 34

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À l'avant-dernier alinéa de l'article L. 5125-33, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « troisième » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.